

Electricité : consommer moins risque de coûter cher



Aujourd'hui fixé à 61 euros/MWh hors TVA (environ un quart de la facture finale d'un ménage), le TURPE devra financer des investissements colossaux dans la transition énergétique. (Crédits : Stephane Mahe)

Marine Godelier

Selon la Cour des comptes, le tarif destiné à financer les investissements dans les réseaux électriques, prélevé via les factures, augmentera de 21% d'ici à 2030. A moins que les Français ne consomment davantage de courant, et vite.

« *Je baisse, j'éteins, je décale* », martelait le spot publicitaire lancé par le gouvernement à l'octobre 2022, en pleine crise de l'énergie. Deux ans plus tard pourtant, la situation a bien changé. Car si la demande d'électricité des Français, qui a chuté plus que prévu, ne rebondit pas rapidement, la note risque d'être salée pour les particuliers comme pour les entreprises.

La raison : les investissements destinés à entretenir et développer les réseaux électriques, voués à augmenter quoi qu'il arrive, seront financés par une assiette plus petite. L'effet est mécanique : moins les usagers consommeront de mégawattheures (MWh), plus les charges fixes prélevées sur chacun de ces MWh, via les factures, seront élevées. Dit autrement, tout le monde devra payer plus cher.

21% supplémentaires

C'est le principal message de la Cour des comptes, [dans un rapport publié mercredi](#). À consommation constante, il faudra même s'attendre, d'ici à 2030, à une hausse d'environ 21% du tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (Turpe) ! Soit environ 10 euros du MWh, du jamais vu.

Et pour cause : aujourd'hui fixé à 61 euros/MWh hors TVA (environ ¼ de la facture finale d'un ménage), ce « péage » devra financer des investissements colossaux dans la transition énergétique. Ceux-ci sont estimés à près de 200 milliards d'euros entre 2025 et 2040 par RTE et Enedis, les deux gestionnaires du réseau. Le but, raccorder les nouveaux parcs éoliens et solaires ou encore les bornes de recharge pour voitures électriques qui demandent, schématiquement, de tirer toujours plus de câbles. Mais aussi améliorer la résistance de ces derniers aux événements climatiques extrêmes, par exemple.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Electricité : consommer moins risque de coûter cher

L'évolution de la consommation, cette grande inconnue

Certes, l'augmentation attendue de la consommation, sous l'effet de l'électrification des véhicules et du chauffage entre autres, devrait neutraliser « *l'essentiel* » de la hausse, en divisant la note sur un plus grand nombre d'usagers, nuance la juridiction financière. Alors que l'électricité représente aujourd'hui 27% de la consommation finale d'énergie, **la stratégie française actuellement en consultation** mise sur 34% en 2030 et 54% en 2050.

Seulement voilà : il existe des « *incertitudes* » sur cette trajectoire. Ce qui « *ne permet pas d'exclure des augmentations significatives de tarifs à moyen terme pour les usagers* ». De fait, l'évolution de la demande reste aujourd'hui l'une des grandes inconnues. En 2023, celle-ci a décliné de 3,2%, jusqu'à un niveau inférieur à l'année 2020, marquée par les confinements. Et n'a pas repris depuis. Le décrochage avoisine même les 7% par rapport à la période de référence, allant de 2014 à 2019.

« *Nous pensons avoir atteint un plateau, mais l'horizon demeure incertain* », concédait récemment RTE à l'occasion d'un point presse.

Il faut dire que les signaux contradictoires se multiplient : alors que les gouvernements successifs soulignent l'urgence de se sevrer des combustibles fossiles, il est toujours prévu de ramener les taxes sur l'électricité à leur niveau d'avant-crise, soit un niveau supérieur à celles sur le gaz. Pire : l'ancien Premier ministre Michel Barnier comptait les rehausser encore davantage, avant de reculer sous la menace d'une censure -

finalement inéluctable. Difficile, dans ce contexte, d'encourager les Français à bifurquer vers ce vecteur énergétique, malgré l'urgence environnementale.

Qui paiera ?

Alors, pour éviter un cercle vicieux, la Cour propose que cette charge soit davantage portée par Enedis et RTE ainsi que leur actionnaire (principalement EDF, et donc l'Etat), plutôt que par les consommateurs. L'idée : réviser les politiques de dividendes et les mécanismes de rémunération des gestionnaires de réseau, jugées trop élevées. En effet, ceux-ci bénéficieraient « *d'un cadre réglementaire et d'un environnement juridique très protecteurs* » qui les placent dans « *une situation de monopole fortement encadrée* », dont « *la rémunération est quasiment assurée* », peut-on lire.

« *Il est possible soit de mettre à contribution immédiate les usagers via le tarif, en augmentant le taux de rémunération des actifs ou en anticipant des prises en charge de dépenses d'investissement par le TURPE, soit de réduire le taux de distribution de dividendes aux actionnaires* », écrivent les magistrats du palais Cambon.

Sans surprise, cependant, les principaux intéressés contestent ce diagnostic. Dans un courrier envoyé à la Cour des comptes le 4 décembre, la Présidente du directoire d'Enedis, Marianne Laigneau, affirme ainsi que l'entreprise « *exploite le réseau à ses risques et périls* », au vu des « *aléas climatiques* » et des « *mouvements sociaux* ». A date, la question reste donc entière : qui paiera ? ■